

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018

Convocations adressées le 27 mars 2018

ORDRE DU JOUR

- *Présentation Compte Administratif 2017 : Commune et Eau*
- *Vote du Compte Administratif 2017 et Affectation des Résultats : Commune et Eau*
- *Approbation du Compte de Gestion 2017 : Commune et Eau*
- *Vote des taux d'imposition 2018*
- *Présentation du Budget 2018 : Commune et Eau*
- *Vote du Budget 2018 : Commune et Eau*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-huit et le mardi trois avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;
Mrs Francis BLOT, Guy DAUVISSAT, Bernard DEFAIX, Jean-Louis DROCHE, Francis GERBEAU

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Martine DEFAIX



PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

▪ Commune

L'Adjointe présente à l'assemblée le compte administratif de la commune, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2017 :

<i>Section Investissement</i>	<i>:</i>	<i>Déficit</i>	<i>:</i>	<i>- 104 989.24€</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>410 090.94 €</i>
<i>Soit un résultat global de</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>305 101.70 €</i>

▪ Eau

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du service Eau, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2017 :

<i>Section Investissement</i>	<i>:</i>	<i>Déficit</i>	<i>:</i>	<i>- 5 529.60 €</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>171 820.44 €</i>
<i>Soit un résultat global de</i>	<i>:</i>	<i>Excédent</i>	<i>:</i>	<i>166 290.84 €</i>

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Visa Préfecture le :

▪ Commune

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2017 (10 voix Pour et 1 Abstention), et décide d'affecter les résultats suivants au 31/12/2017 au budget 2018 comme suit :

**** Section Investissement

Article 001 « déficit antérieur reporté »

◆ *Dépenses : - 104 989.24 €*

Article 1068 « excédent d'exploitation capitalisé »

◆ *Recettes : + 104 989.24 €*

**** Section Fonctionnement :

Article 002 « excédent antérieur reporté »

◆ *Recettes : + 305 101.70 €*

▪ **Eau**

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2017 (10 voix Pour et 1 Abstention), et décide d'affecter les résultats au 31/12/2017 au budget 2018 comme suit :

** Section Investissement : Article 001 « déficit antérieur reporté »
◆ Dépenses : - 5 529.60 €
Article 1068 « excédent d'exploitation capitalisé »
◆ Recettes : + 5 529.60 €

** Section Exploitation : Article 002 « excédent antérieur reporté »
◆ Recettes : + 171 820.44 €

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

▪ **Commune** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 de la commune, dressé par Monsieur le Percepteur de Chaource.

▪ **Eau** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du service Eau, dressé par Monsieur le Percepteur de Chaource.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2018 à leur niveau de 2017, à savoir :

❖ Taxe d'habitation :	16,11 %
❖ Taxe Foncière sur bâti :	13,44 %
❖ Taxe Foncière non bâti :	18,42 %
❖ Cotisation Foncière des Entreprises :	11,77 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2018

Visa Préfecture le :

▪ **Commune** :

❖ *Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2018 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.*

❖ *L'Assemblée vote le budget 2018 de la Commune qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :*

*** Section Investissement : 613 677.- €*

*** Section Fonctionnement : 537 402.- €*

▪ **Eau** :

❖ *Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2018 de l'Eau préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.*

❖ *L'Assemblée vote le budget 2018 du service Assainissement qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :*

*** Section Investissement : 532 060.- €*

*** Section Exploitation : 216 550.- €*

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Préfecture le :

** **Restauration du vitrail** : *Le Maire rappelle à l'Assemblée les devis présentés lors du précédent conseil municipal pour la restauration des vitraux. Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le devis de l'entreprise Léon NOEL – tailleur de pierre, le montant du devis s'élève à 13 616.- € HT. Le Conseil Municipal décide de retenir finalement l'entreprise Léon NOEL pour les travaux de taille de pierre.*

- ** **Aménagement de Voirie** : Le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'étude C3i a lancé une consultation de 3 entreprises pour les relevés topographiques. L'entreprise retenue est le Géomètre Jean-Louis DELELIGNE pour un montant de 2 220.- € HT.
- ** **Chemin de tonnerre** : Le Maire présente le nouveau devis établi par l'entreprise MANSANTI TP qui s'élève à 25 258.- € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis.
- ** **Extension salle des fêtes – place PMR** : Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire 1 place PMR pour le contrôle de sécurité puisse valider les travaux. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis à l'entreprise MANSANTI TP pour réaliser ces travaux. La réception des travaux est prévue le jeudi 12 avril 2018.
- ** **Cloche Eglise** : Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire de restaurer la grosse cloche. Il présente le devis de l'entreprise FROTEY pour un montant de 2 565.- € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis.

Séance levée à 21h30

A Marolles sous Lignières, le 5 avril 2018
Le Maire,

Alain LIEUTIER